PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 24 février 2011 portant nomination au conseil d'administration de la caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes

NOR : *ETSS1130208A*

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 382-17 et R. 382-70 ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2008 portant nomination au conseil d'administration de la caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes,

Arrête :

Article 1er

Est nommée membre titulaire du conseil d'administration de la caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes sœur Agnès LOMBARD, en remplacement de sœur Geneviève CHARBONNEAU (démissionnaire).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 24 février 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des retraites et des institutions de protection sociale complémentaire,
J.-L. IZARD